

3,5 milliards d'euros pour le logement d'ici à 2016

« Dans le contexte de crise du logement que nous connaissons, le programme local de l'habitat (PLH) est un document important. Les actions envisagées sur 2011-2016 pour répondre aux demandes des Parisiens s'élèvent à près de 3,5 milliards d'euros dont 800 millions attendus de l'Etat. Cet effort démontre bien que le logement est la première priorité de la Ville de Paris », souligne Jean-Yves Mano, adjoint au maire, en charge du Logement.

30000 logements sociaux sur six ans

Arrêté par le Conseil de Paris le 15 novembre, le PLH, à cheval sur deux mandatures, s'inscrit dans la continuité des actions et des engagements déjà pris, notamment en matière de logement social. Il vise la production d'au moins 30000 logements sociaux sur six ans: 6000 par an jusqu'en 2014, puis 4000 par an *a minima* ensuite. La Ville veut atteindre le seuil de 20% des logements sociaux dès 2014, soit avec six ans d'avance. « Cette politique répond à la réalité sociale et sociologique de Paris. 71% des ménages parisiens sont éligibles



Sur la ZAC Clichy-Batignolles (XVII^e), la SNI va lancer une opération de logements à loyer maîtrisé (7500 m² avec 1300 m² de commerces). Architecte : Maast.

au logement social », commente Bertrand Delanoë. Mais la municipalité ne pourra atteindre cet objectif que si l'Etat l'accompagne. « Nous attendons 120 millions d'euros par an au cours des trois prochaines années », ajoute Jean-Yves Mano, qui nourrit quelques inquiétudes sur l'engagement de son partenaire. « Dans son porter à connaissance sur le PLH, l'Etat s'interroge sur les raisons qui nous poussent à vouloir atteindre le seuil des 20% dès 2014 alors que la loi SRU fixe

la date butoir de 2020. Il suffirait alors de construire 3500 logements sociaux par an. »

Classes moyennes

Le PHL traduit aussi la prise en compte par la municipalité des difficultés rencontrées par les classes moyennes pour se loger dans la capitale. En dix ans, le prix d'acquisition au m² a augmenté de 91% et le niveau moyen des loyers de 42%. Deux mesures les concernent plus directement: la première

consiste à réserver 30% des nouveaux logements sociaux au PLS (prêt locatif social); la seconde à créer 20% de logements à loyer maîtrisé dans les opérations publiques d'aménagement. « En contrepartie d'une réduction sur le prix de la charge foncière, l'opérateur s'engage à louer ses appartements pendant vingt ans à 17 euros le m² », précise Jean-Yves Mano. Déjà trois opérations, totalisant près de 250 appartements sont en projet, dans les ZAC Clichy-Batignolles (XVII^e), Claude-Bernard et dans l'entrepôt Macdonald (XIX^e), avec pour promoteurs la SNI et Icade. Autre priorité: la mise aux normes énergétiques du parc privé parisien. La municipalité réfléchit à la mise en place d'un dispositif d'aide financière aux copropriétés pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, sous la forme d'un prêt bonifié: le Prêt Paris Energie. Le PLH devrait être définitivement adopté avant l'été 2011. D'ici là, la Ville et l'Etat devraient avoir renégocié la convention de délégation d'aides à la pierre, qui arrive à échéance fin 2010, et trouvé un accord sur le nombre de logements sociaux à financer.

■ Nathalie Moutarde